



**MINISTÈRE  
CHARGÉ DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des Sports**

**29 SEP. 2020**

SOUS-DIRECTION DU PILOTAGE DES RESEAUX DU SPORT

BUREAU DU PILOTAGE DES SERVICES TERRITORIAUX  
TUTELLE DE L'AGENCE

AFFAIRE SUIVIE PAR :  
ERIC LEPAGNOT  
LAURENT VILLEBRUN  
TEL : 01.40.45 97 41 - 94 32.  
eric.lepagnot@sports.gouv.fr  
laurent.villebrun@sports.gouv.fr

Le Directeur des sports

à

Mesdames et Messieurs les directeurs  
régionaux de la jeunesse, des sports et de  
la cohésion sociale,

s/c de Mesdames et Messieurs les préfets  
de région

Pour information à :

Mesdames et Messieurs les préfigureurs  
DRAJES

**Objet :** Gestion territorialisée des mesures COVID-19 sport

Dès les premières mesures de confinement, à la mi-mars, la direction des sports, en lien étroit avec le cabinet de la Ministre, a mis en place des procédures de concertation et des temps d'échanges d'information formalisés avec l'ensemble des acteurs du sport, le mouvement olympique et paralympique (CNOSF et CPSF), les fédérations et leurs directeurs techniques nationaux (DTN), les associations de professionnels et d'élus représentant les différents échelons territoriaux, le secteur marchand des loisirs sportifs, les établissements publics qui relèvent de la tutelle de la direction des sports ainsi que les services déconcentrés régionaux.

Ce dispositif de mobilisation a permis d'élaborer au cours de la première semaine de déconfinement non seulement une instruction à l'attention des préfets mais aussi et surtout des fiches pratiques identifiant les conditions de reprise des activités sportives, discipline par discipline. Un guide d'ouverture des équipements, coordonné par l'association nationale des élu.e.s du sport (ANDES), a également été mis en ligne au tout début de ce processus de déconfinement.

Ces documents ont été en permanence réactualisés afin de tenir compte de l'évolution quasi-hebdomadaire du cadre réglementaire avec le souci permanent de communiquer aux différents acteurs des données fiables et opérationnelles garantissant la reprise des activités sportives dans un cadre sanitaire sécurisé. La dernière actualisation a été effectuée le 21 septembre.

.../...

L'évolution de la situation sanitaire, l'identification de nouvelles zones « d'alerte renforcée » ou « d'alerte maximale » et la gestion territoriale de la pandémie, confiant aux préfets le soin d'adapter les mesures nationales à la situation sanitaire des départements dont ils ont la responsabilité, nous imposent de revoir notre mode de pilotage et de travailler plus étroitement avec les services déconcentrés. Dès ce week-end un tableau déclinant les décisions sanitaires gouvernementales pour le sport vous a été diffusé.

L'objet de la présente note est donc :

- de présenter les principales mesures à mettre en place (lorsqu'elles ne le sont pas déjà) à l'échelon régional afin de coordonner les réponses à apporter aux acteurs sportifs au plus près des territoires,
- de préciser les modalités de retour d'information permettant à l'administration centrale de jouer pleinement son rôle d'alerte au plan interministériel.

Ces préconisations résultent d'une première réunion d'échange avec les représentants des DRJSCS de Métropole et d'outre-mer.

### **1- La nécessité d'identifier un.e correspondant.e COVID-19 au sein de chaque DR(D)JSCS**

La gestion de la pandémie depuis plusieurs mois implique d'identifier au sein de votre direction régionale un.e correspondant.e COVID-19 Sport qui sera, pour toute question relative aux mesures de lutte contre la COVID-19 dans le champ sportif :

- le.la réfèrent.e des acteurs régionaux (mouvement sportif, collectivités territoriales et secteur marchand),
- l'interlocuteur.trice de l'administration centrale.

En effet, trop de questions remontent encore à la direction des sports, qui ne dispose pas de la connaissance fine des situations locales pour répondre de façon rapide et pertinente.

Ce correspondant régional devra travailler en étroite collaboration avec le réseau départemental afin que l'ensemble des informations soient fiabilisées et que les acteurs locaux puissent recevoir des réponses au plus près des besoins des territoires.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire remonter, en retour et au plus tard **jeudi 1er octobre** en milieu de journée, par courriel adressé à : [covid-19@sports.gouv.fr](mailto:covid-19@sports.gouv.fr) (cf. supra) les noms et coordonnées des correspondants régionaux et de leur relais départementaux.

### **2- L'animation de réunions périodiques avec les principaux acteurs du sport :**

Comme cela a été fait à l'échelon national, je vous demande d'organiser des réunions périodiques d'échanges avec :

- les principales collectivités de votre territoire et leurs associations d'élu.e.s,
- les acteurs du champ fédéral (CROS, CDOS, ligues et comités),
- les représentant.e.s des principaux syndicats et/ou organisations professionnelles intervenant dans le champ des loisirs sportifs marchands (vous trouverez à cet effet une liste des correspondant.e.s régionaux de l'Union Sport et Cycle – USC) ;
- les acteurs du sport professionnel, représentant les clubs et/ou les joueurs.

Je vous demande également de mobiliser les conseillers techniques sportifs afin d'apprécier, là encore par « familles de disciplines », les difficultés auxquelles leurs clubs seraient confrontés notamment en matière d'accès aux équipements.

Des points réguliers devront être faits avec l'échelon départemental afin de prendre en compte l'ensemble des problématiques des territoires.

Au plan central, j'organiserai toutes les semaines une audioconférence afin de faire le point sur l'évolution et la mise en œuvre des mesures prises en matière sportive et des difficultés rencontrées par vos interlocuteurs sportifs fédéraux, professionnels et marchands. Je vous demande expressément d'y assister ou de vous y faire représenter par les correspondants régionaux que vous aurez désignés.

### **3- Des modalités de remontées d'information simples et pratiques :**

Dans cette dynamique de veille, je vous demande de me faire remonter selon un rythme hebdomadaire, là encore via l'adresse covid-19@sports.gouv.fr, les copies des décisions administratives relatives à la régulation des pratiques sportives et à l'accès aux équipements prises par les préfets, les agences régionales de santé et les mairies sur les territoires dont vous avez la responsabilité.

Pour chaque décision administrative transmise, vous veillerez à renseigner une ligne du tableau national (onglet « Informations territoriales ») accessible grâce au lien suivant : [https://drive.google.com/file/d/1KjVh0C3oyL5E3DeBjtwsz6OfE0WPF\\_u/view?usp=sharing](https://drive.google.com/file/d/1KjVh0C3oyL5E3DeBjtwsz6OfE0WPF_u/view?usp=sharing) (pour renseigner ce tableau, il vous suffit de cliquer sur « Ouvrir avec » et de sélectionner l'application « Google Sheets » ; un onglet s'ouvre et permet de travailler en ligne sur le fichier ; une sauvegarde automatique de votre saisie est effectuée lorsque vous fermez l'onglet « Google Sheets »).

Je mesure les sollicitations et les difficultés qui sont les vôtres en cette période. Le retour à une pratique sportive la moins dégradée possible constitue un enjeu majeur de la direction des sports. Cet objectif n'est possible qu'avec votre concours et je compte sur votre implication et celle de vos collaborateurs.trices.

Le directeur des sports  
  
Gilles QUÉNÉHERVÉ